

CONSERVATOIRE



Procès-verbal Comité syndical du 1^{ER} juillet 2019



Le lundi 1^{er} juillet 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire dûment convoqué par courrier du 5 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint DLVA
Madame Vanessa CHARLES, Directrice de la culture du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

Ordre du jour

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019
Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire
Programmation artistique 2019 – 2020
Recrutement d'un vacataire

Point pour information

Bilan d'étape de l'audit pour l'année 2018



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures 30

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019

Le procès-verbal est soumis à l'avis des élus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R-2019-14 - Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire

Les modifications du tableau des cadres d'emploi sont proposées de la façon suivante.

1°) Six suppressions de postes à compter du 1/09/2019 :

- PEA contrebasse à 10 heures
- PEA à temps complet saxophone
- AEA principal 1^{ère} classe à 5 heures jazz vocal
- AEA principal 1^{ère} classe à 16h30 musique actuelle
- AEA principal 1^{ère} classe à 10 heures trompette
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (accueil de Manosque).

2°) Huit créations de postes à compter du 1/09/2019 :

- PEA contrebasse à 12 heures
- AEA principal 2^{ème} classe à 20 heures en musique actuelle
- AEA principal 2^{ème} classe à 17 heures 30 en flûte traversière (antenne de Manosque)
- AEA principal 1^{ère} classe à 11 heures en flûte traversière (antenne de Digne les Bains)
- AEA principal 1^{ère} classe à 12 heures en trompette
- AEA principal 1^{ère} classe à 15 heures en danse contemporaine (antenne de Digne les Bains)
- AEA principal 1^{ère} classe à 1 heure 30 en musique assistée par ordinateur
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (accueil de Manosque)

Les modifications proposées au tableau des cadres d'emploi sont motivées par :

- L'augmentation du temps d'enseignement de la contrebasse et de la trompette ;
- La suppression d'un poste de PEA saxophone suite à un départ en retraite ;
- La transformation des postes de musique actuelle et jazz vocal en un seul poste suite à la réussite au concours d'AEA et à l'intégration dans la fonction publique de l'enseignant ;
- L'avancement de grade d'un adjoint administratif ;

- Le redimensionnement du volume d'heures d'enseignement de la flûte traversière sur les deux antennes suite au départ à la retraite d'une enseignante à temps complet ;
- La création d'un poste de danse contemporaine compte tenu de l'absence d'un professeur de danse classique sur l'antenne de Digne les Bains afin de compenser le déficit d'élèves sur ce département ;
- La création d'un poste de MAO pour formaliser les ateliers de MAO démarrés en janvier 2019 et pour répondre aux préconisations du Ministère.

Les modifications du tableau des cadres d'emplois ont recueilli un avis favorable du comité technique.

Les modifications du tableau des cadres d'emplois sont soumises à l'avis du comité syndical.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R-2019-15 - Programmation artistique 2019 - 2020

Le prévisionnel de programmation artistique pour 2019 - 2020 est estimé à 41 501 €. Le montant annuel consacré à la programmation a été arrêté à 1.7 % du budget de fonctionnement de l'année en cours. Sur la base du budget 2019, l'enveloppe maximale consacrée à la programmation s'élève à 43 257 €. Le montant proposé est inférieur à l'enveloppe maximale. Il est précisé qu'une attention particulière sera portée sur le respect du montant annuel ainsi que préconisé dans le rapport d'audit.

La programmation artistique répond au cahier des charges du Ministère.

Par la programmation, Eric Doucet souhaite investir l'ensemble du territoire au travers des scènes de diffusion, des écoles du réseau et de l'Education nationale. Il détaille les actions les plus importantes. Il indique le développement du partenariat pédagogique dans le cadre d'horaires aménagés sur le long terme avec des écoles de l'Education nationale ; les écoles inscrivant les actions dans le projet scolaire. Les écoles concernées : les Plantiers et les Tilleuls à Manosque, le Pigeonnier et les Ferréols à Digne les Bains.

La programmation 2019 - 2020 est soumise à l'avis du Comité syndical.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R -2019-16 - Recrutement d'un vacataire

Afin de répondre à la réglementation en vigueur en matière de sécurité des salles de diffusion - essentiellement le théâtre Jean le Bleu et le Palais des Congrès - il est proposé de procéder au recrutement par le conservatoire d'un SIAP sur base forfaitaire de 100 € bruts pour trois heures de prestation.

Il est également proposé de procéder au recrutement d'un vacataire de façon ponctuelle pour la logistique de certains événements importants de la programmation, sur une base horaire de 18 € bruts.

Ces deux types d'interventions seraient effectives pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 juillet 2020.

La proposition est soumise au vote.

Adopté à l'unanimité.

Point pour information

Question diverse n° QD-2019-01 - Bilan d'étape de l'audit pour l'année 2018

Le bilan d'étape des actions pour l'année 2018 fait ressortir les éléments suivants :

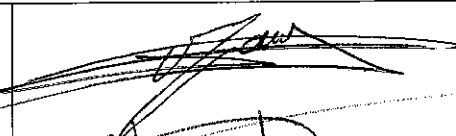
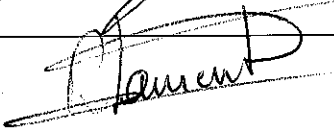
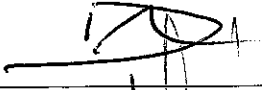
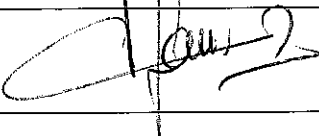
- Taux de réalisation 68 % soit une augmentation de 8 % par rapport à 2017
- Taux en cours de réalisation 3 % soit une diminution de 27 % par rapport à 2017
- Taux de non réalisables 32 % soit une augmentation de 22 % par rapport à 2017

La diminution du taux des actions en cours de réalisation et l'augmentation du taux des actions non réalisables est due au transfert de 9 actions classées « en cours de réalisation » en 2017 dans la catégorie des « non réalisables » en 2018. Certaines recommandations de l'audit sont en contradiction avec les préconisations du Ministère et l'engagement financier de l'Etat est assujéti à leur maintien. D'autres actions relèvent du transfert d'une partie du personnel administratif vers les collectivités membres statutaires. L'objectif de l'audit était de ramener le coût de fonctionnement du conservatoire à 1 million 8 grâce au transfert des personnels. La décision d'accueillir ces personnels appartient aux trois collectivités et ne relève pas du conservatoire. C'est pour cette raison qu'il a été choisi pour l'instant et sauf avis contraire des collectivités, de classer les actions relevant de la diminution du coût du conservatoire en « non réalisable ».

Un débat s'engage sur les préconisations de l'audit et sur les orientations futures.

Il est précisé que fin 2019 ou début 2020, un rapport final sera présenté puisque l'échéance des préconisations a été fixé à 2020. Les actions non réalisables seront présentées et justifiées.

La séance est clôturée à 16 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président du syndicat, Représentant DLVA	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Claude FIAERT, 2 ^{ème} Vice-Président du syndicat mixte Vice-Président de P2A délégué à la culture	